



VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le quinze juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Étaient présents : Christophe CHARLES, Franck VALEMBOIS, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Chantal WAGON, Georges LEMAITRE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Dorothée LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Annick BARTKOWIAK, Freddy KACZMAREK, Carine FIEUW, Bernard GORA
Absents avant donné procuration : Bernard MOREL à Dorothée LORTHIOS, Laurent JOVENET à Christophe CHARLES
Absente : Séverine LASNEAU

Madame Mathilde DESMONS a été désignée secrétaire de séance

30 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE SEJOUR SKI 2023

Monsieur LEMAITRE rappelle à l'assemblée que comme chaque année, l'association sportive du collège sollicite la municipalité pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour l'organisation de son séjour ski.

Cette subvention permet d'aider les familles Aubrygeoises et fait bénéficier 53 collégiens Aubrygeois à profiter du séjour à moindre coût.

Sur ces bases et après avis favorable du Bureau Municipal du 15 mai 2023, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € (deux mille cinq cents euros) à l'association sportive du collège ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents ;
- d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

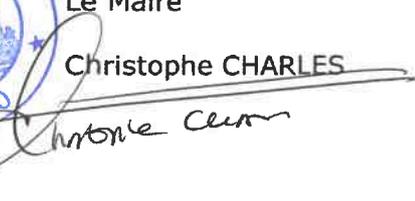
Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € (deux mille cinq cents euros) à l'association sportive du collège,
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents ;
Accepte d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

La Secrétaire de Séance


 Mathilde DESMONS



Pour copie conforme,
 Le Maire


 Christophe CHARLES



Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Sous-Préfecture le 27 JUIN 2023
 Le Maire, 